

Association Étudiante de l'Université McGill

Tél: (514) 398-6800 | Fax: (514) 398-7490 | ssmu.ca

360rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

Située sur les terres traditionnelles Haudenosaunee et Anishinaabe.

J

J

J

J

J

J

Y U S O R 2

<b>Soumise à :</b>	Assemblée générale extraordinaire de l'AEUM	<b>No du document :</b>	GA-PUB-MDT-2022-04-11-001
<b>Proposée par :</b>	Andrés Pérez Tiniacos <i>Membre de l'AEUM</i>	<b>Statut actuel :</b>	SOUmise À L'ADOPTION ADOPTÉE REPORTÉE DÉFÉRÉE REJETÉE
<b>Appuyée par :</b>	Nathaniel Saad <i>Membre de l'AEUM</i>		

### Question

Cette motion a pour but de révoquer le président Daryanani de son poste conformément à la section 10.6 de la charte.

---

Association Étudiante de l'Université McGill

Tél: (514) 398-6800 | Fax: (514) 398-7490 | ssmu.ca

360rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

*Située sur les terres traditionnelles Haudenosaunee et Anishinaabe.*

**Contexte et justification**

Bon nombre de membres

Bo



**Association Étudiante de l'Université McGill**

Tél: (514) 398-6800 | Fax: (514) 398-7490 | [ssmu.ca](http://ssmu.ca)

3600 rue McTavish, Suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

*Située sur les terres traditionnelles Haudenosaunee et Anishinaa &e*

CONSIDÉRANT QUE, tel que prouvé au cours du conseil législatif<sup>8</sup> de l'AEUM et durant l'assemblée générale<sup>9</sup>, le président s'est conduit d'une manière inappropriée en accusant le conseil d'administration de mentir<sup>10</sup>, en attaquant indirectement le président de l'assemblée<sup>11</sup>, en faisant preuve de comportement houleux<sup>12</sup>, et en devenant à la fois défensif et conflictuel au sujet des allégations à son égard et envers ceux qui lui posait des questions, perpétuant un environnement de travail non sécuritaire et inconfortable tel que décrit par de nombreux membres du conseil<sup>13 14</sup>.

CONSIDÉRANT QUE, la situation est devenue tellement inquiétante que certains membres de l'Assemblée générale ont eu une crise de panique<sup>15</sup> et, se confiant au conseil, ont dû quitter à cause de la présence du président. De plus, la coordination anti-violence (AVC) devait assister aux réunions<sup>16</sup> du conseil coïncidant avec le retour du président.

CONSIDÉRANT QUE le comportement sexiste du président Daryanani remonte à son rôle de Vice-président (Externe) du Arts Undergraduate Society<sup>17 18</sup>.

CONSIDÉRANT QUE, comme décrit par le *Journal de la Politique d'Équité, de la Sécurité et du Bien-être*, le traitement équitable de toutes les personnes sont primordiaux pour le mandat de l'AEUM tandis qu'elle continue à soutenir le corps étudiant, ses initiatives et ses communautés en abordant les questions d'oppression systémique », et que sa manière de mettre cette responsabilité à l'œuvre est

---

L'AEUM « l'irrégularité » est cause de révocation du titre de président.

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'assemblée générale extraordinaire retire Darshan Daryanani de son poste en tant que président de l'AEUM

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que, si cette motion est acceptée, une ratification en ligne sera envoyée aux membres de l'AEUM nécessitant un quorum de 10%.

---

Résultat du vote

En faveur (351)  
Contre (27)  
Abstention (22)

---